

Fiche récapitulative

Bloc de compétences : CRN10B20 | Développer les compétences d'un bénéficiaire en management de projet pour la conception, le pilotage et la réalisation de son projet de vie

Mise à jour le 28/04/2026

Présentation

Concevoir au moyen de techniques et outils idoines une méthodologie de recherche d'information et la communiquer au bénéficiaire de manière accessible afin de développer ses compétences de management de projet.

Identifier les ressources de proximité existantes pouvant potentiellement répondre et soutenir le projet du bénéficiaire qu'il soit d'ordre administratif et financier (MDPH, CAF), de droit commun (écoles, culture, sport ?) ou de droit spécialisé (dispositifs et services médico-sociaux), en utilisant différents canaux (sites internet, téléphone, mail, contact direct ?) afin de compléter celles recueillies par le bénéficiaire.

Décrypter et structurer les informations recueillies sur les modes de fonctionnement et les modalités d'accès aux ressources en analysant les informations données sur les sites internet et/ou en contactant directement les ressources (par téléphone, courriel), afin de les expliquer et de les rendre accessibles au bénéficiaire et/ou à ses proches aidants.

Traduire, le cas échéant, les informations en créant ou en utilisant des supports et outils adaptés (pictogrammes, méthode FALC ?) afin de faciliter la compréhension des informations par le bénéficiaire.

Communiquer au bénéficiaire et/ou à ses proches aidants toutes les informations recueillies, lors d'un rendez-vous programmé en lui précisant de manière accessible les modalités d'accès et de fonctionnement de chaque ressource pour qu'il dispose d'une vision exhaustive des ressources pouvant être mobilisées.

Analyser, avec le bénéficiaire et/ou ses proches aidants, chaque ressource identifiée (acteurs du territoire, tous secteurs confondus, en termes d'administration /de financement (MDPH, CAF), de droit commun (écoles, culture, sport ?) ou de droit spécialisé (dispositifs et services médico-sociaux)) à partir d'un tableau comparatif afin qu'il évalue leur complémentarité, leurs avantages et inconvénients pour la réalisation de son projet de vie.

Choisir et valider avec le bénéficiaire et/ou ses proches aidants les ressources effectivement retenues afin de développer ses compétences en management de projet pour la conception et la mise en œuvre de son projet de vie.

Formaliser ou aider le bénéficiaire, s'il en fait la demande, à la formalisation de la feuille de route de son projet de vie en récapitulant ses choix, et proposant un modèle de visualisation (planning de Gantt ou autre support adapté) afin de lui permettre d'avoir une vision globale et précise des ressources à solliciter et des étapes à mener / suivre.

Utiliser, le cas échéant, des supports et outils adaptés (pictogrammes, méthode FALC, dessins ?) pour faciliter la compréhension et la mémorisation par le bénéficiaire des étapes et démarches à entreprendre pour la mise en œuvre de son projet de vie.

Mentions officielles :

Intitulé officiel figurant sur le diplôme : Développer les compétences d'un bénéficiaire en management de projet pour la conception, le pilotage et la réalisation de son projet de vie

Nom du certificateur : Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)

Code RNCP : 40639BC02 open_in_new

Taux de réussite :

Les dernières informations concernant le taux de réussite des unités d'enseignement composant les diplômes

↓ Taux de réussite

Objectifs : aptitudes et compétences

Objectifs :

Délais d'accès

Le délai d'accès à la formation correspond à la durée entre votre inscription et la date du premier cours de votre formation.

- UE du 1er semestre et UE annuelle : inscription entre mai et octobre
- UE du 2e semestre : inscription de mai jusqu'à mi-mars

Unités Obligatoires

- Maîtrise d'ouvrage : définition et pilotage du projet de vie (USSA3T)

Modalités

Productions écrites associées à des soutenances orales.

Les centres de présentation des examens sont Bègles, Niort, Poitiers, Limoges, Angoulême, Dax et Pau.

Tarif

Plusieurs dispositifs de financement sont possibles en fonction de votre statut et peuvent financer jusqu'à 100% de votre formation.

Salarié : Faites financer votre formation par votre employeur

Demandeur d'emploi : Faites financer votre formation par Pôle emploi

Votre formation est éligible au CPF ? Financez-la avec votre CPF

Si aucun dispositif de financement ne peut être mobilisé, nous proposons à l'élève une prise en charge partielle de la Région Nouvelle-Aquitaine avec un reste à charge. Ce reste à charge correspond au tarif réduit et est à destination des salariés ou demandeurs d'emploi.

Pour plus de renseignements, consultez la page [Financer mon projet formation](#) ou contactez nos conseillers pour vous accompagner pas à pas dans vos démarches.

Débouchés - Métiers visés

Débouchés :